

Consulter la décision

- Après instruction de votre demande, un courriel vous informera de la suite donnée.
- Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

Des questions ?

Hôtel du Département
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Téléphone :
05 34 33 38 69 et 05 34 33 38 81
Courriel : ars@cd31.fr



Suivez-nous



Rentrée 2018

MON DOSSIER
DE DEMANDE EN LIGNE

**Aide à la
Restauration
Scolaire**
des collégiens
de Haute-Garonne



**Agir
pour vous !**